

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE WOIPPY
COMMUNE DE PLAPPEVILLE**

ARRÊTE n° 99 / 2026

Le Maire de la Commune de PLAPPEVILLE,

VU le code de commerce et notamment les articles L 310-1 à L 310-7 du livre III – titre 1^{er},

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, par ses pouvoirs de police, de prendre des dispositions réglementaires nécessaires pour éviter toute atteinte à la sécurité publique lors des manifestations,

Arrête,

ARTICLE 1 : Du vendredi 02 octobre 2026 à 12h00 au dimanche 04 octobre 2026 à 8h, la rue du Pâquis reliant la rue de Gaulle et la rue du Breuil et les abords de la salle polyvalente seront interdits à la circulation et au stationnement des véhicules.

ARTICLE 2 : La FENSCH VIKING FEST sera organisée pendant ces 3 journées à la salle polyvalente.

ARTICLE 3 : La signalisation portant à la connaissance des usagers les prescriptions visées à l'article 1 ci-dessus, sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par les services municipaux à l'aide de barrières.

ARTICLE 4 : Tout agent de la force publique est chargé de veiller à l'application du présent arrêté municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Plappeville, dont ampliations seront adressées à :

- Police Intercommunale et Police nationale
- Archives
- Riverains rue du Breuil - Paquis

Fait à Plappeville, le 07 septembre 2026

LE MAIRE,


Jérôme GAIRE

